Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D30_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 20 avril 2026

Le lundi 20 avril 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 14 avril 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine ESRY, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Thierry FOUVILLE, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER.
Absents : Bruno JOSSET, Nathalie TENDIK, Léonie PAUTONNIER, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Christine DY, Christian CHEVILLON, Nelly BRIAND.
Procurations : Bruno JOSSET à Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK à Catherine HESRY, Niels TRUBERT à Guy MONIER, Morgane NADAN à Morgane OLLITRAULT, Christine DY à David PERRIN, Christian CHEVILLON à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nelly BRIAND à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 28
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 8
Procuration : 7
Votants : 27

****

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N°30/26

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et de garantir l'exercice effectif des droits de l'ensemble des conseillers municipaux.

Il doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal. Il peut être modifié à tout moment par délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-1 à L.2121-34, L.2121-8, L.2121-18 à L.2121-20, L.2121-27-1 et L.2121-27-2 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D30_26-DE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve son règlement intérieur.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN

